

Remplissez ce formulaire pour déposer une demande de réclamation en vertu du cautionnement de licence auprès de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) si vous avez obtenu un jugement final auprès d'un tribunal de droit civil (Division des petites créances de la Chambre civile de la Cour du Québec, Cour du Québec et Cour supérieure du Québec).

Vous ne devez pas remplir ce formulaire si :

- vous n'avez pas obtenu de jugement ;
- vous avez été totalement indemnisé par l'entreprise responsable du problème, par vos assurances personnelles, par un bref de saisie ou par le cautionnement de l'Office de la protection du consommateur (OPC).

1. Renseignements sur l'entreprise de construction

Prenez soin d'inscrire le nom complet de l'entreprise avec exactitude. Validez le numéro de licence sur la facture ou dans le site Web de la RBQ au www.rbq.gouv.qc.ca (dans le Registre des détenteurs de licence).

Nom de l'entreprise visée par la réclamation :

N° de licence :

2. Renseignements sur le réclamant

Inscrivez vos nom et prénom. Si vous faites une demande à titre d'entreprise, veuillez indiquer le nom complet de votre entreprise. Voici les définitions des statuts du réclamant :

- **Personne physique** : Individu faisant affaire seul, par opposition à la notion de personne morale, qui désigne une entreprise.
- **Personne morale** : Une entité légalement constituée, dotée d'une personnalité juridique indépendante de celle de ses membres. Elle peut être incorporée ou limitée.
- **Société** : Groupe de personnes qui s'associent dans le but d'exploiter une entreprise et qui partagent les revenus et les responsabilités selon une convention établie entre elles. Elle peut être en commandite, en nom collectif ou en participation.

Nom :	Prénom :
Nom de l'entreprise :	Représentant :
Statut du réclamant : <input type="checkbox"/> Personne physique <input type="checkbox"/> Personne morale <input type="checkbox"/> Société	

Adresse

Inscrivez les coordonnées demandées. Vous devez nous fournir au moins un numéro de téléphone.

Numéro :	Rue :
Bureau, édifice, tour, etc. :	Ville :
Province :	Code postal :
Courriel :	N° de téléphone (domicile) :
N° de téléphone (cellulaire) :	N° de téléphone (bureau) :

Adresse des travaux (si différente de celle indiquée ci-dessus)

Numéro :	Rue :
Bureau, édifice, tour, etc. :	Ville :
Province :	Code postal :

3. Motifs de la réclamation

Identifiez la ou les raisons justifiant votre recours au cautionnement :

- Acomptes versés** (Vous avez versé une somme à l'entrepreneur, mais il n'a jamais réalisé les travaux.)
- Malfaçons et vices de construction** (L'entrepreneur a mal réalisé les travaux et des réparations sont nécessaires.)
Précisez la date à laquelle les malfaçons et vices ont été découverts (AAAA-MM-JJ) : _____
- Non-parachèvement** (L'entrepreneur n'a pas terminé les travaux.)
Précisez la date d'abandon du chantier (AAAA-MM-JJ) : _____
- Autre** (La réclamation concerne un autre motif que ceux énumérés plus haut.)
Précisez le motif : _____

4. Renseignements sur le contrat

Portez une attention particulière aux dates : à quel moment a eu lieu la signature du contrat, à quel moment les travaux ont débuté, à quel moment ils ont pris fin. Attention! Vous devez nous informer si vous avez été payé partiellement ou en totalité pour le montant inscrit au jugement, car vous ne pourrez être dédommagé pour cette somme par la caution de l'entrepreneur visé par la réclamation.

Date de la signature du contrat, de la soumission ou de l'entente (AAAA-MM-JJ) :	
Date du début des travaux (AAAA-MM-JJ) :	Date de la fin des travaux (AAAA-MM-JJ) :
Date de mise en demeure, si applicable (AAAA-MM-JJ) :	
Montant total du jugement :	Montant réclamé à la RBQ :
Indemnités déjà reçues (OPC, assurances, entrepreneur, etc.) : <input type="checkbox"/> Oui, précisez combien : _____ <input type="checkbox"/> Non	

5. Documents à joindre

Vérifiez le contenu de votre contrat pour voir si tous les travaux qui y étaient prévus ont été réalisés. Si, pour certains ajouts, un contrat verbal ou écrit est intervenu en cours de réalisation, joignez les preuves que vous détenez sur ce contrat ajouté. Documentez de façon complète ce qui n'a pas été terminé. Fournissez les preuves de tous les acomptes versés. Ces précisions nous aideront à constituer un dossier complet. Il est important que vous conserviez vos documents originaux. Transmettez-nous une copie des documents suivants :

- le jugement final prononcé contre l'entrepreneur ou la caution;
- la demande introductive d'instance en lien avec le jugement;
- le dossier de la cour (exemples : contrat, facture, soumission, mise en demeure, etc.).

Autres : _____

Notez que si l'entrepreneur visé par la réclamation était également titulaire d'un permis de commerçant itinérant exigé par l'OPC lors de la conclusion du contrat ou lors de l'exécution des travaux de construction, la RBQ transmet à l'OPC une copie des documents joints au formulaire ou tout autre document nécessaire à l'analyse de la réclamation, et ce, sans préavis.

6. Signature

Votre demande doit être signée et datée pour être recevable.

Nom et prénom :	
Signature du réclamant :	Date (AAAA-MM-JJ) :

Envoi du formulaire

Vous devez nous retourner le formulaire rempli et signé par la poste, votre signature originale étant requise. Les autres documents demandés peuvent nous être transmis par courrier ou courriel aux adresses suivantes :

Régie du bâtiment du Québec
Service des réclamations – cautionnement de licence
545, boul. Crémazie Est, 4^e étage
Montréal (Québec) H2M 2V2

Adresse courriel : srcl@rbq.gouv.qc.ca

Pour plus d'informations, vous pouvez nous joindre au 514 873-0976 ou sans frais au 1 800 361-0761.